



La marche à suivre en cas **de dégâts des eaux**

 **CE QU'IL FAUT SAVOIR**

Si un dégât des eaux se produit chez vous, vous trouverez dans ce mémo toutes les informations utiles pour résoudre au mieux la situation.

1. LOCALISEZ LA FUITE & COUPEZ L'ALIMENTATION D'EAU

Observez vos installations afin de savoir si la fuite vient de votre logement, celui de votre voisin ou des parties communes.

- Si la fuite vient de votre logement, **coupez l'eau**
- Si la fuite vient du logement de votre voisin, **prévenez-le !**
- Si la fuite vient des parties communes, **prévenez le gardien ou contactez nous au 03 28 61 59 62**

2. EPONGEZ, AÉREZ ET LAISSEZ SÉCHER

Afin de limiter le risque de moisissure et de dégradation de la qualité de l'air, prenez le temps de bien sécher vos équipements.

N'entreprenez aucun travaux de remise en état avant d'avoir l'accord de votre assureur. Ne jetez aucun objet qui pourrait permettre de chiffrer les dommages.

3. PRENEZ DES PHOTOS SI NÉCESSAIRE



Elles devront être **transmises à l'assurance** au moment de la déclaration afin de chiffrer les dégâts.

4. PRÉVEZ VOTRE ASSURANCE

Quelle que soit la source de la fuite, vous devez **prévenir votre assurance dans les 5 jours ouvrés et remplir un constat amiable afin de décrire le sinistre**. Dès la signature du constat, vous devez l'envoyer à votre assurance et à Flandre Opale Habitat à l'adresse : accueil@flandreopalehabitat.fr

- Si la fuite vient de chez vous, et que seul votre logement est endommagé, vous êtes le seul à remplir le constat.
- Si la fuite vient du logement de votre voisin, et que votre logement a été endommagé (ou l'inverse), vous remplirez le constat avec votre voisin.
- Si la fuite vient des parties communes, et qu'elle a fait des dégâts chez vous (ou l'inverse), vous remplirez le constat avec le collaborateur Flandre Opale Habitat.

The image shows a 'CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX' form. Red callouts A through E point to the following fields: A: 'Adresse du sinistre', B: 'Vos coordonnées personnelles', C: 'Votre numéro de contrat multirisques habitation et le nom de votre agent ou courtier', D: 'Votre signature', E: 'À compléter par un tiers (voisin ou Flandre Opale Habitat)'. The form includes sections for 'Monsieur le responsable des lieux', 'Monsieur le responsable des lieux', and 'Monsieur le responsable des lieux'.

Comment remplir le constat ?

- A L'adresse du sinistre
- B Vos coordonnées personnelles
- C Votre numéro de contrat multirisques habitation et le nom de votre agent ou courtier
- D Votre signature
- E À compléter par un tiers (voisin ou Flandre Opale Habitat)

Suite à votre déclaration de dégâts des eaux, **une expertise physique** ou **une téléexpertise** peut être proposée en fonction de la nature de votre sinistre. Le délai de cette dernière est indépendant de Flandre Opale Habitat.

5. LES CONCLUSIONS

A la suite de l'expertise, votre assurance vous adressera un **courrier confirmant sa position sur la garantie** du sinistre et vos éventuelles indemnités à percevoir.